MUNICIPALITÉ

Au Conseil communal du Lieu

Le Lieu, le 9 janvier 2024

Préavis municipal n° 06/2024

Vente de la parcelle no 617 aux Charbonnières

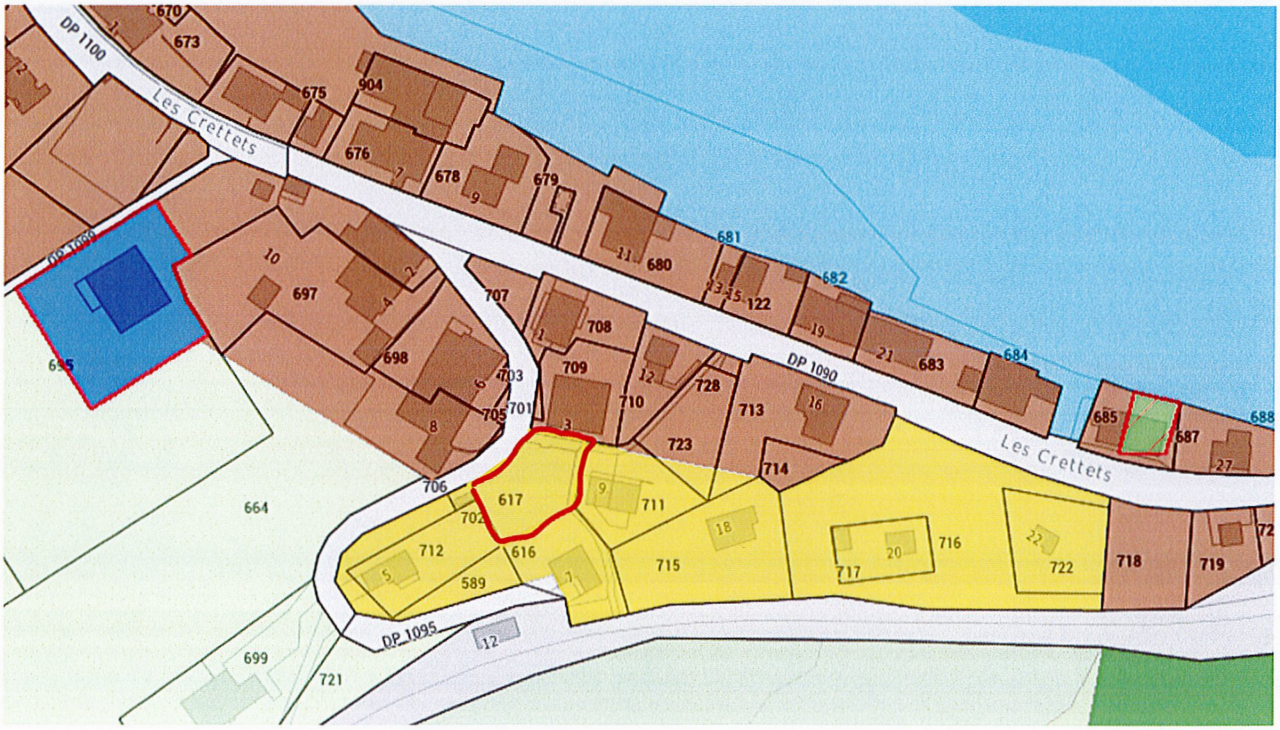
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Nous sommes approchés par une famille. Cette dernière demande à pouvoir acheter la parcelle 617, d'une surface de 733 m^2.

Ils envisagent la construction d'une maison familiale pour leur propre usage.

Cette parcelle est située en zone d'habitation de très faible densité. Le prix proposé est de CHF 150.00 le m^2, soit pour cette parcelle un montant de CHF 109'950.00.



Un droit de réméré d'une durée de deux ans sera inscrit, ce qui signifie qu'en cas de non construction dans les deux ans, la Commune rachètera cette parcelle au même prix.

En ce qui concerne le produit de cette vente, compte tenu de diverses transactions possibles dans le cadre du redimensionnement de nos zones à bâtir et des modifications envisagées de notre PaCom, nous proposons de porter cette somme sur un compte de réserve.

2. Position de la Municipalité

La Municipalité vous demande de bien vouloir accepter ce préavis.

Conclusions

La Municipalité est à disposition des membres du Conseil et de la Commission pour tout renseignement complémentaire. Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

Le Conseil Communal du Lieu

- vu le préavis 06/2024
- ouï le rapport de la commission d'étude
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1) d'autoriser la Municipalité à vendre à la parcelle 617 aux Charbonnières, d'une surface de 733 m^2, au prix de CHF 150.00 le m^2, soit un prix de vente de CHF 109'950.00
2) de mettre cette somme sur un compte de réserve « achat terrains/rénovation bâtiments », compte no 9282.32

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
Patrick Cotting

La Secrétaire
Irène Darbellay

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 janvier 2024.

Municipal responsable : Lionel Baruchet

Commission chargée de l'étude du préavis :
M. Pierre Bourqui, convocateur
Mme Marianne Meylan
M. Immanuel Robra
M. Didier Rochat
M. Denis Ernst